



# Contentieux pour la défense des droits

Dans son activité de défense du personnel, le SNESUP-FSU accompagne de nombreux collègues, enseignant-es, enseignant-es-chercheur-ses titulaires ou contractuel-les. Parfois, le seul recours préalable n'est pas suffisant et la saisine du tribunal administratif devient nécessaire. Cela est aussi le cas lors des élections universitaires quand les présidents dérogent aux règles. Nous présentons ici trois sujets qui nous semblent avoir particulièrement marqué l'année écoulée.

Par **CAROLINE MAURIAT**, cosecrétaire générale, coresponsable du secteur Situation du personnel

**S**i les contentieux portés par le SNESUP-FSU concernent majoritairement des collègues fonctionnaires sur des questions liées au recrutement, à la titularisation, aux mutations ou aux repyramidages, les contentieux concernant des contractuel-les ou des vacataires arrivent en deuxième place.

Parmi les recours, nous retiendrons ceux en lien avec une demande de mutation pour raison prioritaire (rapprochement de conjoint ou bénéficiaire de l'obligation à l'emploi) qui illustrent le non-respect du droit dans de nombreux établissements. En effet, ceux-ci renvoient systématiquement la décision au comité de sélection, dès lors que la demande de mutation est acceptable par l'établissement, c'est-à-dire que le profil de l'enseignant-e-chercheur-se est dans les lignes stratégiques de l'établissement. Or il appartient au conseil académique restreint ou à l'organe en tenant lieu de départager les candidat-es sur des critères d'éloignement familial, de situation familiale, etc., critères inscrits dans les lignes directrices de gestion (LDG) du ministère. À ce sujet, les élu-es dans les CSA doivent être vigilant-es sur les LDG que proposent les établissements : celles-ci ne doivent pas être en contradiction avec celles du ministère et doivent respecter la réglementation, ce que certaines directions d'établissement semblent ignorer. Il est donc important d'être attentif et de le rappeler si besoin. Ces recours en contentieux révèlent également que la mobilité des enseignant-es-chercheur-ses, dont la mutation

*Les élu-es dans les CSA doivent être vigilant-es sur les LDG que proposent les établissements.*

est partie prenante, est une question qui mériterait d'être largement améliorée dans la mesure où elle est, de fait, quasi impossible.

### POINT DE VIGILANCE

Un autre sujet de contentieux, cette année, a été celui des élections universitaires, que ce soient les élections des membres des conseils centraux, du président, ou la désignation des membres extérieurs dans les différents conseils. Le point de vigilance est apporté ici sur les délais à respecter pour les recours concernant les élections aux conseils centraux. Ces élections sont obligatoirement cadrées par une commission de contrôle des opérations électorales (CCOE), qui est la première instance à saisir en cas de recours. Il est donc important de veiller à ce qu'elle soit bien mise en place et que l'arrêté électoral précise le tribunal administratif devant lequel les recours éventuels sont à porter. Attention : la saisine de la CCOE ne peut avoir lieu qu'après la proclamation des résultats et dans un délai de cinq jours.

Le SNESUP-FSU a gagné l'annulation des élections à l'université Grenoble-Alpes. Ce jugement est intéressant car il permet de réaffirmer la règle d'égalité de moyens pour les différentes listes pendant la campagne électorale.

### POINT D'APPUI IMPORTANT

Enfin, une décision de la cour d'appel administrative de Nantes a donné raison au SNESUP-FSU sur la requalification en contrat à durée déterminée (CDD) pour des vacances successives, n'étant pas adossées à une réelle activité principale. Elle permet également, dès lors que les vacances sont requalifiées en CDD de pouvoir également requalifier le non-renouvellement d'une vacation en licenciement, ouvrant des droits à indemnités. Cette décision, publiée au *Dalloz*, est un point d'appui important pour lutter contre les vacances abusives.

Si les recours contentieux ne sont pas une fin, ils sont toutefois parfois un moyen utile pour réaffirmer des droits ou en gagner de nouveaux, l'interprétation de la réglementation étant l'occasion de faire évoluer le droit grâce aux jurisprudences. ■



© Frédéric Bisson / Flickr

